

# MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 Novembre 2022

Etaient présents : GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absents excusés : ARTEL Laëtitia (procuration à JUGUET Yann), MERCIER Michel.

Secrétaire de séance : GODARD Jean-Louis.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

Suite à la rencontre avec Mme Hernandez, conseillère aux décideurs locaux de notre secteur, Mme le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant les provisions pour créances douteuses dans les budgets eau et assainissement. Accord à l'unanimité.

### 1. Bois : état d'assiette des coupes 2023

Intervention d'Éric Pagnier, agent ONF de la commune.

Exposé entendu et après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la vente de gré à gré par soumission des résineux de la parcelle 7 façonnés à la mesure,
- la vente groupée par contrat d'approvisionnement des feuillus de la parcelle 12,
- la vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant des produits accidentels,
- la vente de gré à gré selon les procédures de l'ONF des produits de faible valeur,
- d'autoriser le prélèvement de sangles après accord de l'acheteur des bois selon un barème fonction du volume,
- la rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure.

### 2. Bois : analyse des offres pour le plan de relance de la forêt communale

Lot 1 « Préparation de la végétation et du sol » : 2 offres reçues de Georges CHAUVIN pour 4305€ HT et la SARL RIGOLET Jérôme pour 5187.50€ HT.

Lot 2 « Préparation manuelle, fourniture et mise en place des plants, protection contre le gibier, dégagement » : 1 offre reçue des pépinières DUCHESNE pour un total de 25544.65€ HT.

Après examen des propositions des candidats et du rapport d'analyse des offres proposé par l'ONF et présenté par Mme le Maire concernant les travaux de reboisement du Plan de relance en forêt communale, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : entreprise CHAUVIN pour 4305.00€ HT,

Lot 2 : entreprise DUCHESNE pour 25544.65€ HT

### 3. Bois : soumission au régime forestier

Mme le Maire explique qu'en vue du renouvellement du plan d'aménagement de la forêt communale, il y a lieu de demander l'application du régime forestier aux dernières parcelles acquises par la commune.

section	n° parcelle	lieu-dit	contenance totale	contenance à soumettre
A	21	MONTJUX	0,2910	0,2910

A	231	PETIT CHALEM	3,5860	<b>3,5860</b>
A	232	PETIT CHALEM	1,0910	<b>1,0910</b>
A	267	TURLURE	1,0040	<b>1,0040</b>
<b>TOTAL</b>			<b>5,9720</b>	<b>5,9720</b>

Accord à l'unanimité.

#### **4. Bois : concession d'occupation de terrain pour l'abri de chasse entre l'ACCA de Villeneuve d'Amont et la Commune**

Sur conseil de l'ONF, Mme le Maire explique qu'il convient d'encadrer l'occupation d'un terrain en forêt communale par l'ACCA de Villeneuve d'Amont pour l'abri de chasse. Un avenant à la convention signée le 22/07/2016 sera rédigé, cet acte ne donnera lieu ni à frais de dossier ni à redevance supplémentaire annuelle. Le projet de convention a été remis pour lecture aux conseillers municipaux.

Accord à l'unanimité.

#### **5. Convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement entre la commune et l'EPCI**

Jusqu'alors facultatif, Mme le Maire explique que le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Cet article indique en effet que « *si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire* ».

Pour rappel, la taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

Le dossier a été étudié en conférence des Maires de la CCA800, une clé de répartition a été fixée pour définir le montant du reversement de la recette communale à la CCA 800, au vu de ses dépenses d'équipements publics nécessaires à l'urbanisation. Après analyse des charges portées par la CCA800, seule la contribution versée au SMIX Très Haut-Doubs pour la fibre justifie le partage de la taxe. Par conséquent, il a été proposé de fixer un taux de reversement, faible, comme suit : 100 % de 0.5% de la taxe d'aménagement communale.

Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1er janvier 2022 et restera la même pour l'année 2023.

Les communes membres doivent délibérer avant le 31/12/2022 en ce sens.

Accord à l'unanimité.

#### **6. Dématérialisation de la déclaration des meublés de tourisme (outil Déclaloc')**

Mme le Maire expose que la location des meublés de tourisme pour de courtes durées à une clientèle de passage a connu un essor notable et constitue une partie de plus en plus importante de l'offre de l'hébergement touristique, notamment par la multiplication des plateformes numériques.

La location de ces locaux meublés et l'activité des intermédiaires de ce type de service sont régies par deux lois Alur et Lemaire. Sur ces bases législatives, les communes ont la possibilité de mettre en place une procédure de déclaration des locations de meublés de tourisme et chambre d'hôtes par le biais d'un téléservice, pour plus de simplicité mais également pour une meilleure perception des recettes de taxes de séjour et de cotisation foncière des entreprises.

Dans le cadre du Plan Départemental d'accompagnement à la collecte et gestion de la taxe de séjour, Doubs Tourisme souhaite mettre à disposition des communes un tel outil de dématérialisation des formulaires Cerfa de déclaration de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes.

A cet effet Doubs Tourisme a fait l'acquisition de l'outil declaloc.fr auprès de la société nouveaux territoires, et a proposé gratuitement cet outil et ce service de télédéclaration aux EPCI du département pour qu'ils mettent cet outil à disposition de leurs communes respectives, dans un cadre conventionnel.

Par délibération en date du 27/10/2020, la communauté de communes Altitude 800 a validé la mise en place de ce service à l'échelle de son territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer avec la CCA800 la convention d'utilisation de cet outil de télédéclaration des locations de meublés de tourisme et chambre d'hôtes.

#### **7. Convention avec M. Laurent – camion pizza**

M. Laurent a repris le camion pizza de Mme Grut, il sollicite la commune pour une autorisation de branchement électrique tous les mercredis pour son camion pizza. Les élus proposent le versement d'une redevance de 15€/mois à la commune à compter du 1/01/2023. Accord à l'unanimité.

#### 8. Motion relative à la présence du loup

Mme le Maire propose de prendre pour la commune, la motion votée par la CCA800 lors du dernier conseil communautaire. La présence du loup est de plus en plus problématique sur le territoire de la Communauté de Communes Altitude 800 « espace Levier et Val d'Usiers » et plus largement dans le haut-Doubs. Les éleveurs voient le fruit de leur travail ravagé par ce prédateur que plus personne ne maîtrise malgré les opérations de régulation engagées via l'OFB (Office Français de la Biodiversité). D'autre part, la présence du loup dans nos forêts s'avère être un réel danger pour les randonneurs, chasseurs et professionnels forestiers. La fréquentation touristique et les activités de loisirs en pleine nature dans le Haut-Doubs, notamment cet hiver, risque d'être largement fragilisée. Par cette motion, les élus souhaitent alerter les pouvoirs publics de l'Etat et être informé des dispositions envisagées pour limiter la prolifération des loups ou du moins mettre en place des moyens visant à une meilleure cohabitation entre le loup et les activités humaines. La commune de Villeneuve d'Amont par cette motion apporte son soutien à tous les éleveurs et demande que les exploitants agricoles soient indemnisés à la juste valeur du préjudice subi (prise en compte de la valeur génétique de l'animal attaqué). Accord à l'unanimité.

#### 9. Devis de rétrécissement de la rue des Tours

Trois entreprises se sont déplacées et ont transmis un devis, pour comparer les offres, le montant du poste « plantations » est retiré de chaque devis :

- CCEV : 5030€ HT,
- Duchesne : 6370€ HT,
- Roger Cuenot : 7279.36€ HT.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise CCEV pour un total, plantations incluses, de 5159 € HT + 1031.80€ TVA = 6190.80€ TTC.

#### 10. Sollicitation de l'aide financière du Département pour le rétrécissement de la rue des Tours

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition de Mme le Maire :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de rétrécissement de la rue des Tours, dont le montant s'élève à 5159 € HT, situé rue des Tours à Villeneuve d'Amont,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - o subventions du Département (30%) : 1547.70€
  - o fonds libres : 3611.30€
- sollicite en conséquence le soutien financier du Département (et éventuellement autres organismes),
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### 11. Remplacement chaudière mairie : mise à jour du plan de financement pour demande de subvention DSIL

Mme le Maire expose que le projet de remplacement de la chaudière de la mairie, dont le coût final est de 30058.15€ HT sur la base des factures payées par la collectivité soit 35828.58€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DSIL	9017.45€	30%
SYDED	Fonds transition énergétique	7131.00€	

Auto-financement			
Fonds propres		13909.70€	
Total HT		30058.15€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté à 30058.15€ HT,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

## 12. Point supplémentaire : provision pour créances douteuses

Suite à la visite ce matin de Mme Hernandez, conseillère aux décideurs locaux de la commune, il convient de prendre une décision modificative dans les budgets eau et assainissement afin de provisionner les créances douteuses.

Budget Eau : 100€      Budget Assainissement : 50€

Accord à l'unanimité

## POINTS A VOIR

- Rapport de l'INRAP : la version papier du rapport officiel ne nous est toujours pas parvenue, le retard est de 3 mois à quelques jours près. Le service régional d'archéologie a bien voulu nous transmettre une version informatique, ce rapport présente un état des lieux des zones pré-fouillées, les préconisations doivent être transmises par la DRAC dans un nouveau délai de 3 mois. Une réunion sera organisée avec la DRAC courant janvier pour faire avancer le projet.
- Travaux à la Cure : le dernier devis d'isolation extérieure avec bardage métallique est parvenu, les entreprises seront relancées pour le remplacement des blocs fenêtre/volet roulant. Un dossier de demande de subvention DETR sera déposé d'ici la fin d'année, la commune va rechercher un maître d'œuvre.
- Chemins ruraux : plusieurs chemins sont à refaire, M. JL Godard se charge de contacter un maître d'œuvre compétent en la matière, une aide financière du Département est espérée.
- Panneau pocket : Mme le Maire, n'étant pas satisfaite de la communication via facebook, souhaite souscrire à l'application panneau pocket pour transmettre aux habitants les informations de la commune. Les élus sont favorables à ce mode de communication, excepté M. JL Godard. Le compte sera ouvert prochainement.

## COURRIERS DIVERS

- Association du Rosaire : remercie la commune pour le prêt d'une salle pour la confection des colis des malades de leur association et transmet un chèque de participation de 30€ aux frais de chauffage.
- Demande de prise en charge de travaux d'enrobé : Mme le Maire donne lecture du courrier d'un habitant. Les travaux ayant été réalisés sans consultation préalable de la commune, une prise en charge même partielle n'est pas envisageable. D'autre part les particuliers de la commune ont toujours pris à leur charge ce type de travaux.
- Flor'ence Fleurs : remerciements pour la confiance accordée depuis 26 ans, la nouvelle fleuriste Mme Elodie Racle « Les pensées d'Elodie » ouvrira à compter du 1<sup>er</sup> décembre.
- La Miellerie du Jura, qui exploite des ruches en forêt communale et offre des pots de miel pour les colis de Noël, invite les élus à visiter ses installations suite à agrandissement le 3/12/2022.
- Adapei : remerciements pour l'opération brioches, 360€ ont été collectés sur la commune.
- Déneigement : l'entreprise SAGE a transmis ses tarifs pour le déneigement cet hiver, soit 230€ HT la tournée du village, à cela s'ajoute 70€ HT pour le déneigement et 20€ HT pour le salage de la RD333 (Grande rue du croisement avec la RD72 jusqu'au monument aux morts).

## INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage public : le dossier de Certificats d'Economies d'Energie de la commune a abouti, une éco prime de 2883€ a été versée par la société PMSe (Narbonne), la commune avait déjà perçu une subvention du SYDED de 13506€ pour un total de travaux 46303.20€ TTC. Un reversement du Fonds de Compensation de la TVA est à prévoir en 2023 pour ce dossier.
- Panneaux photovoltaïques sur la station d'épuration : deux entreprises ont répondu à la consultation, la réunion de restitution du rapport d'analyse des offres du SYDED est prévue le vendredi 2 décembre à 9h.
- M. Y Juguet signale un affaissement du plancher à l'entrée de la salle de classe. L'employé du SIVOM sera chargé de solutionner le problème la semaine prochaine.
- L'entreprise Cuenot est à relancer pour les divers travaux d'entretien à réaliser pour la commune, une nouvelle fuite est signalée dans les toilettes de l'école.
- M. V Godard demande à ce que la commission Eau réfléchisse à une prise en charge des fuites d'eau pour les exploitants agricoles. Mme le Maire explique que la loi Warsmann n'est applicable qu'aux particuliers, une telle prise en charge est difficilement envisageable. Mme le Maire encourage les habitants à vérifier régulièrement leur compteur d'eau.
- M. JL Godard représentera la commune à la cérémonie de la Sainte Barbe des pompiers le 3/12/2022.
- M. Pean Rebetez est intervenu le 19/11/2022 pour un atelier taille des fruitiers du verger de sauvegarde à l'attention des élus. La rencontre a été très appréciée.
- Mme le Maire rappelle le pot de départ en retraite d'Eric Grandmaison organisé par le SIVOM le 26/11/2022.
- M. PA Marion sollicite l'accord de la commune pour installer des babyfoots dans la salle des fêtes lors d'une soirée de l'AS Haut Lison. Le conseil municipal donne son accord à condition que le sol soit correctement protégé.
- M. JL Godard évoque l'aménagement du carrefour RD72/RD 333 et demande à ce que l'installation de feux pédagogiques soit considérée. Mme le Maire informe que ces travaux seront envisagés avec le concours du Département et dans le même temps que les travaux de la nouvelle fromagerie.
- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 15/12/2022.

La séance est levée à 23h30.

A Villeneuve d'Amont, le 24/11/2022

Marie-Claire MONNIN,  
Maire de Villeneuve d'Amont

